

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Séance du 13 décembre 2018 à 20 heures 30 minutes
Mairie - Salle du Conseil**

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, M. RIGAUDIE Jean-Marc, Mme SEVE Corinne, M. SIMMINI Richard, M. VIGNARD Daniel

Excusé(s) :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline, Mme KLEIN Brigitte

Procurator(s) :

Mme KLEIN Brigitte donne pouvoir à M. COINTY Daniel

Secrétaire de séance : Mme OVISTE Marie-Claude

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

1 - Compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2018.

Les membres du Conseil, après avoir pris connaissance du compte rendu de la session du 8 novembre 2018, l'approuvent à l'unanimité.

Mme SEVE Corinne n'a pas pris part au vote, car elle est arrivée après celui-ci, à 21h.

2 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales.

Les membres du conseil municipal sont informés du contenu des dernières réunions de structures intercommunales :

SMICTOM :

Réunion du Comité Syndical à Parcieux le 13 décembre 2018 :

- Attribution d'une prime à PAPREC, l'exploitant des déchetteries pour bons résultats, supérieurs aux prévisions.
- Fréquentation du site internet du SMICTOM refait en juillet 2016 : 16000 visites en 2016 - 72000 en 2017- à ce jour 68000 en 2018.
- 89 animations réalisées en écoles primaires, un concours prévu sur le textile pour les enfants pour le 1er trimestre de l'année, le 1er prix est une visite d'un centre de récupération des textiles à Chalon sur Saône, 2ème prix : une participation à un jeu de piste à la recyclerie.
- Travaux à l'ISDND de la Thorine à Misérieux : La couverture est pratiquement terminée, par-dessus sera prévu un système d'hydromulching pour une végétation adaptée.
- Vente des bureaux du SMICTOM : le bâtiment acheté il y a quelques années, va être vendu pour 200 k€ (en dessous du prix des domaines), une crèche d'entreprise privée sera installée à la place.

- Avenir du SMICTOM : il doit fermer fin 2019 car 2 communes d'une autre communauté de communes doivent le quitter. La loi impose sa dissolution puisque son périmètre correspondra alors à celui de la CCDSV qui le reprendra. La Commune de Jassans Riottier restera par convention sur la CCDSV pour ses ordures.
- Evolution du règlement avec la fixation d'une limite à 50 passages par an pour les possesseurs d'une carte verte, au-delà ce sera 17€ le passage.
- Modification du RIFSEEP pour les agents de catégorie C.
- Création d'un poste d'Adjoint administratif

CCDSV :

Bureau Communautaire :

- La dotation de solidarité a été étudiée à l'occasion de cette réunion de bureau, les critères de calcul devant être revus à compter de 2019.
- Les recettes de fiscalités de la CCDSV ont augmenté au fil des années de 1 million d'euros notamment grâce au bon développement de l'activité économique. Toutefois cette augmentation des recettes est absorbée en partie par les baisses de dotations de l'état. Pour le reste ces recettes complémentaires sont largement redistribuées aux communes membres.

Syndicat des Eaux :

Dernière réunion du comité syndical de l'ancien Syndicat avant la fusion au 1^{er} janvier 2019 avec 4 autres syndicats de gestion de l'eau potable.

- Avis favorable rendu concernant la révision du PLU de Civrieux.
- Maintien du puits de Tramoyes, l'Agence Régionale de Santé demande à statuer sur ce puits, qui est impacté par une forte teneur en fer.
- Indemnité de Conseil du Trésorier
- Décision modificative du budget liée à des travaux d'approfondissement du puits de Monthieux et des imprévus survenus lors de ces travaux notamment du fait de présence d'argile lors du creusement du puits. Ces ajustements budgétaires vont permettre d'anticiper les derniers paiements du syndicat avant la fusion.
- La compétence Gémapi va revenir aux Communautés de Communes.

Commission assainissement de la CCDSV - réunion du 29 novembre :

- 4 stations d'assainissement de différents types sont en cours de construction.
- Les sommes investies sur ce mandat se totalisent à 23.9 M d'€. Toutefois il est constaté que les réseaux sont en mauvais état, leur rénovation risque d'avoir un coût pour les collectivités du fait qu'il faudra entreprendre le séparatif des eaux usées et des eaux pluviales.

3 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de commande publique.

Tableau des décisions du Maire de novembre 2018

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Remplacement 2 lavabos collectifs école maternelle	Rognard	6 307,20 €
Divers outils pour espaces verts	Guillebert	529,56 €
Pose et dépose illuminations	RSE	1 186,28 €

4 - Compte rendu des décisions rendues en matière d'urbanisme.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme déposés en mairie et des suites qui leur ont été réservées.

5 - Compte rendu des décisions prises en matière de droit de préemption urbain.

Les membres du conseil municipal sont informés des décisions prises en matière de droit de préemption urbain.

6 - Procès-verbal de mise à disposition du petit patrimoine public de la commune en vue de l'exercice de la compétence de la Communauté de communes sur la restauration du petit patrimoine public

Les communes ont transféré à la Communauté de communes une compétence sur la restauration du petit patrimoine public dans le cadre de ses compétences optionnelles. Cette compétence porte sur la « *Restauration et entretien du petit patrimoine public mis à disposition par les communes, lavoirs, écluse de Port Bernalin, croix de mission, statues, puits, sculptures, tableaux...* ». Extrait de l'arrêté préfectoral portant modifications des compétences de la communauté de communes Dombes Saône Vallée du 14 décembre 2015, article 4-V-2.

Conformément à l'article L 1321 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal contradictoirement établi entre les représentants des collectivités antérieurement et nouvellement compétentes.

Le Procès-verbal est accompagné d'un tableau listant les biens mis à disposition par la Commune à la Communauté de communes.

Le conseil municipal, autorise Le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « petit patrimoine public » et ses annexes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire rappelle l'importance du rôle de conseil du receveur pour la Commune, il propose d'accorder au Receveur municipal, au titre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 l'indemnité au taux de 90 % pour l'année 2018, ce taux de 90% étant conforme à la demande du receveur.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Béatrice GONZALES, Receveur municipal.

Monsieur le Maire propose de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2018, en totalité.

Pour l'exercice 2018 L'indemnité de conseil se monte à 386,40 €.

L'indemnité de budget s'élève à 45,73 €

Le précompte de l'indemnité à verser se détail donc comme suit :

Montant net au Receveur = 390,96 €

CSG = 39,05 €

RDS = 2,12 €

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal à l'article 6225.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accorde à la majorité, l'indemnité au receveur municipal dans les conditions décrites ci-dessus.

VOTE : 11 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention.

8 - Décision modificative n°3 budget principal:

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération du 11 octobre 2018 d'adopter le principe d'extinction de l'éclairage public la nuit. La mise en œuvre de cette décision demande la modernisation de certaines armoires électriques. Le montant de ces travaux s'élève à 7 500 € TTC dont 3 930, 30 € pris en charge par le SIEA (dont la TVA). Reste à la charge de la Commune 3 569, 70 €.

Par ailleurs, le coût d'installation de l'éclairage public de l'Allée Harmonie est de 13 987, 90 € alors que l'enveloppe inscrite au budget était de 25 000 €.

Monsieur le Maire propose donc de réduire l'opération 240 liée à l'éclairage public de l'Allée Harmonie et d'augmenter du même montant l'opération 159 travaux d'éclairage public = 3 600 €.

Article budgétaire	Section investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 159 - Article 2041582	+ 3 600 €			
Opération 240 - Article 2041582	- 3 600 €			

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Projet de travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité et d'isolation phonique de la salle polyvalente.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant l'intervention des services de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, demandant la mise aux normes de la salle polyvalente en matière de nuisances sonores pour les habitations voisines.

Considérant l'obligation légale de mise en conformité de la salle polyvalente en termes d'accessibilité et notamment les prescriptions prévues dans le dossier d'Autorisation de Travaux n° AT 001398 18 V 0003.

Monsieur le Maire propose un projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Savigneux, établi selon les rapports de deux cabinets d'étude mandatés pour la question de l'accessibilité pour l'un et sur les nuisances sonores pour l'autre.

Le projet de travaux qui en résulte serait le suivant :

Pour la Mise aux normes accessibilité d'un Etablissement Recevant du Public de Type L-N classé en 3ème catégorie, notamment pour les fonctions suivantes :

- Circulations intérieures horizontales,
- Portes, portiques et sas,

- Les espaces sanitaires.

En ce qui concerne les travaux d'isolation acoustique afin de respecter les normes en matière d'urgences sonores dans le voisinage proche de la salle des fêtes, les travaux d'isolation porteront sur les éléments suivants :

- Menuiseries extérieures,
- Toiture ossature et réfection de la couverture,
- Murs,
- Système de ventilation.

De plus, les usagers pouvant être tentés de laisser portes et fenêtres ouvertes pendant l'utilisation de la salle, en période de chaleur, ce qui annulerait les nouvelles capacités acoustiques du bâtiment, il est prévu de faire installer un système de climatisation dans le bâtiment. Cela permettra d'interdire de laisser portes et fenêtres ouvertes dans le règlement d'utilisation de la salle.

L'estimation des dépenses prévisionnelles est la suivante :

- Travaux d'accessibilité : 16 000 € HT soit 19 200 € TTC
- Travaux isolation acoustique : 180 000 € HT soit 216 000 € TTC
- Réfection couverture : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC
- Rafraichisseur ou climatisation 42 000 € HT soit 50 400 € TTC

Maitrise d'œuvre : 10 % du coût des travaux = 27 800 € HT soit 33 360 € TTC

Soit un total pour l'opération estimé à 305 800 € HT soit 366 960 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE le projet de réhabilitation de la salle polyvalente
- APPROUVE le principe de l'inscription de cette opération d'investissement au budget 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander toute subvention, relative au financement de ce projet, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Travaux en cours.

Le conseil prend connaissance de la situation des travaux en cours de réalisation :

- Restaurant scolaire : l'opération est en phase finale, le restaurant est en service depuis le 8 novembre. Il reste l'engazonnement des parties extérieures, cela se fera au printemps. Le portail électrique est en fonction depuis le 13 décembre 2018, le 14 décembre, mise en fonction de l'alarme anti-intrusion de toute l'école. Il manque une fontaine à eau dans la salle de restauration (le devis est attendu).

Un bilan financier sera réalisé dès la fin de l'opération.

- Quartier Harmonie : les arbres ont été choisis pour les espaces verts en fonction des souhaits de la municipalité. La commune se verra rétrocéder les parties communes, et de ce fait, l'entretien des espaces verts.

- Voirie : Le 3ème fauchage élagage de l'année a été effectué, il est partiel par rapport aux prévisions du fait de la sécheresse (soit une économie de 900 €).

- Le chemin piétonnier reliant l'Allée Harmonie à l'école a été réalisé, dans le même temps l'entreprise en charge a été sollicitée pour exécuter un nivellement du parking de l'école (passage du stabilisé au bitume).

- Un projet de passage pour piétons sur la route de Rancé, au niveau du lotissement de l'abbaye, sera étudié.

- Réclamation sur un chemin qui ravine, un fossé serait à refaire (chemin de l'étang de la Pierre).

- Assainissement route de Beauregard, une panne de matériel a ralenti le chantier qui doit bientôt se terminer

- Pont du TGV, Chemin de la Pierre : le bitume de la chaussée se soulève, peut être suite aux travaux d'installation de la fibre ; la réparation est nécessaire, contact sera pris avec la SNCF.

11 - Questions diverses :

- L'épicerie du village ouvrira ses portes avant les fêtes de Noël.
- Bilan du repas du CCAS : 73 convives, 12 personnes au service, la qualité du repas a été très appréciée, ainsi que l'animation.
- Les colis sont prêts pour la distribution aux personnes qui n'ont pu venir au repas du CCAS ; 15 personnes en seront destinataires.
- Un bilan est rapporté sur les activités de portage de repas à domicile par l'ADMR : la commune compte 8 personnes qui bénéficient de ce service.
- Bulletin municipal : le Bon À Tirer sera validé le 19/12/2018 pour livraison les 1^{er} jours de janvier.
- Congrès des maires : M. Le Maire fait part aux membres du conseil des temps forts de sa visite au congrès des maires et notamment sa rencontre avec le Directeur de la Poste et la soirée à l'Elysée.
- Prochains conseils : 10 janvier 2019, 7 février 2019, 7 mars 2019 ...

La séance est levée à 22h45

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,

